



AGENCE DE MODERNISATION  
DES UNIVERSITÉS  
ET ÉTABLISSEMENTS

**Les Rencontres de l'Agence**

***“ L'organisation et la préparation  
des examens : que faites-vous ? ”***

**6 février 2001**



# TABLE DES MATIERES

<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>LA PROBLEMATIQUE ET LES ENJEUX</b>	<b>5</b>
I. Evaluer une année universitaire	5
II. La fréquence des examens	5
1. Problèmes de calendrier	5
2. La diffusion des notes et des résultats	6
III. Nature des examens	6
IV. Nature des épreuves	7
V. Gestion technique des examens	7
1. Salles et surveillance	7
2. Anonymat des copies	7
VI. Conclusion	7
<b>IMPACT DE L'ORGANISATION SUR LA GESTION DES EXAMENS</b>	<b>8</b>
<b>LES ENSEIGNEMENTS A TIRER DU SEMESTRE REPETE</b>	<b>8</b>
I. Cadre général	8
1. Organisation des études	8
2. Examens	8
3. Mesures d'accompagnement	9
II. Inconvénients du système à redoublement semestriel	9
III. Avantages du système à redoublement semestriel	9
IV. Rôle formateur de l'évaluation	10
V. Conclusion	11
<b>L'ABANDON DE LA REPETITION DE SEMESTRES ET SES CONSEQUENCES</b>	<b>12</b>
I. Contexte de la mise en place des semestres répétés en 1984	12
1. Analyse des causes des échecs en première année de D.E.U.G. Sciences	12
2. Conséquences sur l'organisation de l'année universitaire	12
3. Evaluation du surcoût lié à la répétition des semestres	12
4. Leçons à tirer de cette expérience	13
II. Evolution depuis 1993	13
III. Conclusion	13
<b>COMMENT EVITER LA LOURDEUR DES EXAMENS ?</b>	<b>21</b>
I. Contexte	21
1. Quelques chiffres	21
2. Une organisation pédagogique particulière	21
II. Dispositions	22
1. Dispositions politiques	22
2. Dispositions techniques	22
3. Dispositions pédagogiques	23
III. Conclusion	24



<b>L'AIDE A LA PREPARATION DES EXAMENS</b>	<b>25</b>
<b>L'AUTO EVALUATION DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES EXAMENS</b>	<b>25</b>
I.    Genèse de l'auto évaluation à l'université	25
II.   Synergie du dispositif	25
1.  Une méthodologie liée à la " résolution de problèmes "	25
2.  Méthodologie de l'auto évaluation	25
3.  Conception d'outils et production d'objets pédagogiques	26
4.  Implication pédagogique des enseignants et des responsables de filières	26
III.  Présentation du dispositif	26
IV.  Conclusion	27
<b>LES DISPOSITIONS PEDAGOGIQUES PARTICULIERES</b>	<b>28</b>
I.    Introduction	28
II.   Un constat concernant la réussite	28
III.  La position réglementaire	28
IV.  Une négociation difficile	29
V.    Des procédures arrêtées majoritairement	30
VI.  Une consultation qui tourne au plébiscite	31
VII.  Un comité de suivi va veiller à la mise en place	32
VIII. Conclusion	32
<b>CONCLUSION</b>	<b>37</b>



# PREAMBULE

Les Rencontres de l'Agence sont des journées d'échanges entre les représentants des établissements. Elles ont pour ambition d'enrichir les pratiques des participants par une confrontation avec d'autres approches, d'autres méthodes et de capitaliser et de diffuser les expériences et les savoir faire des établissements.

La Rencontre du 06 février 2001 animée par Christine POIRIER, Vice-Présidente chargée des études et de la vie étudiante à l'université de Tours François Rabelais sur le thème « *l'organisation et la préparation des examens : que faites-vous ?* » a été construite à partir des séquences suivantes :

## **La problématique et les enjeux**

- *Christine POIRIER*  
Vice-Présidente chargée des études et de la vie de l'étudiant- Université François Rabelais Tours

## **Impact de l'organisation sur la gestion des examens**

### Les enseignements à tirer du semestre répété

- *Marie Françoise BOURDEAU*  
Directrice du département de formation 1<sup>er</sup> cycle- Université de Bordeaux 1

### L'abandon de la répétition de semestres et ses conséquences

- *Jean-Michel CARIOU*  
Directeur du Département inter-U.F.R. du premier cycle scientifique – Université Paul Sabatier Toulouse 3

### Comment éviter la lourdeur des examens ?

- *Jacques DEGOUYS*  
Vice-président de la pédagogie- Université Rennes 2- Haute Bretagne

## **L'aide à la préparation aux examens**

### L'auto évaluation dans le cadre de la préparation des examens

- *André COGNE*  
Maître de Conférence en physique- Cellule opérationnelle T.I.C.  
Université Joseph Fourier Grenoble 1

### Les dispositions pédagogiques particulières (D.P.P.)

- *Christian CATHELIN*  
Directeur des études et de la vie étudiante- Université d'Orléans

## **Conclusion**

- *Christine POIRIER*  
Vice-Présidente chargée des études et de la vie de l'étudiant  
Université François Rabelais Tours

Vous trouverez, ci-après, un résumé des interventions des points énumérés précédemment.



# LA PROBLEMATIQUE ET LES ENJEUX

**Christine POIRIER**  
Vice-Présidente chargée des études et de la vie de l'étudiant  
Université François Rabelais, Tours

## **I. Evaluer une année universitaire**

L'organisation et la préparation des examens constituent des tâches lourdes qui ont des conséquences sur l'aménagement de l'année universitaire et des semestres. Les examens sont généralement considérés comme le meilleur mode de sanction d'un semestre universitaire. Il est admis que tous les éléments pédagogiques constituant des unités d'enseignement doivent être évalués. Lorsque ce principe n'est pas respecté, les étudiants et les enseignants peuvent se sentir frustrés et considérer que l'intérêt de la matière est remis en cause. Notons que l'exigence d'évaluation émane pour une large part des étudiants. Ainsi, lorsque les enseignants proposent, au cours d'études de maquettes d'enseignement au C.E.V.U., des examens avec tirages au sort, les étudiants élus y opposent un refus catégorique. Il n'est pas toléré qu'un enseignement ne donne pas systématiquement lieu à une note. Pour les D.E.S.S. notamment, les étudiants ont du mal à comprendre que l'évaluation la plus importante porte sur le stage, le rapport de stage et la soutenance. De nombreux enseignements de D.E.S.S. étant dispensés par des professionnels, il est d'ailleurs difficile d'exiger de leur part une évaluation ne donnant pas lieu à une rétribution. Nous sommes donc confrontés à un problème lié à la lourdeur de l'organisation des examens.

## **II. La fréquence des examens**

### **1. Problèmes de calendrier**

Le problème de la fréquence des examens s'est fait jour lors de la parution du texte d'avril 1997 notifiant la semestrialisation des enseignements et le maintien des deux sessions, mesures qui ont modifié le calendrier des examens et alourdi leur organisation. Nous pouvons nous interroger sur l'intérêt du maintien de deux sessions d'examen à deux mois d'intervalle. En effet, nous constatons tous un absentéisme croissant aux examens, en particulier à la deuxième session. Ces étudiants absents font parfois le choix de redoubler, mais abandonnent le plus souvent. En outre, les étudiants autorisés à s'inscrire en année supérieure choisissent de repasser les examens de l'année antérieure lors de l'année postérieure, ce qui ne fait généralement que repousser l'abandon d'une année. Si la première session de juin connaît un certain nombre d'abandons, la session de septembre en détient le record. Or le but de l'université est bien de conduire les étudiants aussi loin que possible dans leur cursus.

La période d'examens est également problématique. Les défections trouvent certainement une de leurs causes dans le calendrier des examens. La première session du premier semestre se déroule classiquement en janvier, puis la première session du deuxième semestre en juin. Certaines universités organisent la deuxième session du deuxième semestre en mai ou en juin, d'autres organisent toutes les deuxièmes sessions en septembre. Il serait utile de s'interroger sur un réaménagement du calendrier, notamment afin de limiter la coupure précédant la première session



du premier semestre. Celle-ci succède en effet souvent aux vacances de Noël et à une semaine de révisions, ce qui peut nuire à la motivation des étudiants. Peut-être faudrait-il que l'année universitaire commence plus tôt, au début du mois de septembre. Cela qui obligerait cependant à organiser la deuxième session à une autre période. La solution idéale en la matière n'a pas encore été trouvée. Notons cependant que les étudiants sont généralement opposés à la tenue de la deuxième session du premier semestre en mai ou au début du mois de juin.

## **2. La diffusion des notes et des résultats**

Les étudiants demandent de recevoir leurs notes à la fin de la première session. Or il est difficile de corriger un grand nombre de copies en un temps record, d'autant plus que les enseignements du deuxième semestre succèdent directement aux examens. Ne recevant pas leurs notes rapidement, les étudiants ont donc du mal à s'évaluer.

Cet aspect prend une grande importance en première année, au cours de laquelle les étudiants ont la possibilité de se réorienter. Or les étudiants étant plus nombreux en première année, il est d'autant plus long de corriger leurs copies. Ils se réorientent donc souvent sans même avoir reçu leurs notes, ce qui n'est pas cohérent avec le système de réorientation.

Par ailleurs, le texte d'avril 1997 nous autorise à organiser un jury à la fin du premier semestre. Le jury délibère et fixe ainsi définitivement les notes. Or le jury se réunit à l'issue de la première session de juin, et n'a donc plus la possibilité de modifier les notes du premier semestre. Cela peut entraîner certaines « crispations ». En effet, un étudiant se situant aux limites de la moyenne ne peut plus être gratifié de quelques points sur les unités d'enseignement du premier semestre. Il est donc illogique de faire cohabiter des enseignements semestrialisés et des résultats annualisés.

Cette journée nous permettra d'apprécier les avantages et les inconvénients des semestres répétés avec résultats délivrés à la fin de chaque semestre.

## **III. Nature des examens**

Depuis quelques années, la nature des examens se modifie, en liaison avec la massification des étudiants. Les contrôles continus sont plus rares, au profit des examens terminaux. En conséquence, il est difficile pour les étudiants de s'apprécier. Il serait donc nécessaire de développer de nouvelles approches pédagogiques.

Ainsi, les étudiants pourraient suivre des T.D. ou des T.P. sans contrôle continu, mais avec des possibilités d'auto évaluation. Celle-ci est de plus en plus utilisée, notamment par le biais de la mise en ligne des T.P. et des T.D.. Ils permettent à l'étudiant de se situer, de faire des exercices et de préparer ses examens. En effet, au vu de ses erreurs, les logiciels d'auto évaluation guident l'étudiant vers les chapitres de cours correspondants. Ce système est plutôt répandu dans les disciplines scientifiques et médicales. Il serait intéressant de l'étendre à d'autres disciplines, et notamment aux langues, aux sciences économiques ou à la gestion. En outre, ce système présente l'avantage de responsabiliser les étudiants. Il nécessite cependant que de nombreux postes informatiques soient accessibles en libre-service.



## **IV. Nature des épreuves**

Les épreuves elles-mêmes changent, en raison de leur multiplication et de la nécessité de corriger les copies rapidement. Les oraux connaissent une régression, au profit des examens écrits, et notamment des Q.C.M. à fiches perforées. Je m'étonne que ces Q.C.M. soient appliquées à toutes les disciplines, y compris à celles qui privilégient la réflexion et la capacité de synthèse.

## **V. Gestion technique des examens**

### **1. Salles et surveillance**

Les salles doivent être préparées selon certaines exigences (attribution de numéros aux étudiants, distance entre chaque candidat) qui ne sont pas toujours faciles à respecter en raison du manque de salles et de temps. Par ailleurs, la surveillance des examens peut être onéreuse.

A l'université de Tours par exemple, un examen de deuxième année s'est déjà déroulé dans sept salles différentes, ce qui entraîne des problèmes de gestion et des coûts supplémentaires de surveillance. La diminution des effectifs et la construction de nouveaux bâtiments tend cependant à résoudre les problèmes de salles dans les universités.

### **2. Anonymat des copies**

L'anonymat des copies n'est pas apparu en 1997 comme on semble le croire, mais est de mise depuis 1984. S'il est traditionnellement appliqué en médecine, en pharmacie ou en droit, il est généralement absent dans un grand nombre de disciplines. De freins psychologiques s'opposent souvent à sa mise en place, présentant les arguments suivants.

- l'enseignant refuse de mettre en cause l'honnêteté de son évaluation.
- comment concilier les oraux avec le souci d'anonymat ?
- les enseignants d'écoles d'ingénieurs rattachées à l'université se targuent d'une relation personnelle et d'un suivi individuel des étudiants.

Des freins techniques retardent également la mise en place de l'anonymat des copies. Le choix peut porter sur les copies à coins collés, les cartes à perforer pour les Q.C.M. ou le lecteur optique. Cependant, qui fait l'acquisition de ces outils, et qui va lever l'anonymat ? Cette tâche peut être assurée par l'enseignant, ce qui relativise l'anonymat, par le secrétariat pédagogique, par un tiers ou sous le contrôle d'un étudiant délégué. Chaque université trouve empiriquement ses propres solutions.

## **VI. Conclusion**

La lourdeur de l'organisation des examens a pour conséquence de reléguer au second plan l'aspect pédagogique de l'évaluation. L'efficacité technique de l'organisation prime, ce qui est regrettable. Cependant, les examens se déroulent généralement sans trop de heurt, bien qu'ils nécessitent que l'on y consacre beaucoup de temps, tout au long de l'année.



# IMPACT DE L'ORGANISATION SUR LA GESTION DES EXAMENS

## Les enseignements à tirer du semestre répété

**Marie-Françoise BOURDEAU**  
**Directrice du département de formation premier cycle**  
**Université de Bordeaux I**

### **I. Cadre général**

#### **1. Organisation des études**

Nous avons adopté le système de la semestrialisation complète, avec redoublement semestriel. Le système semestriel fonctionne depuis une douzaine d'années, et a évolué au gré des réformes et des habilitations. Il est composé d'un " semestre d'automne " et d'un " semestre de printemps ". Notons que le mot semestre établit une ambiguïté entre la notion de période et la notion de cursus d'étudiant. Nous qualifions donc de cursus standard un parcours " sans faute " sur quatre semestres, à dissocier des périodes d'enseignement.

Un semestre comprend treize semaines d'enseignement, une semaine d'examens qui se réduit dans les faits à quatre jours, des jurys et des réinscriptions pédagogiques. Les unités d'enseignement sont organisées chaque semestre. En fin de semestre, les étudiants ayant validé leurs unités d'enseignement poursuivent leur cursus. Les autres les redoublent immédiatement. Conformément à la réforme de 1997, chaque semestre compte trois unités d'enseignement. Grâce à la compensation, l'essentiel des étudiants réussit l'ensemble du semestre ou le manque dans son entier. Un faible nombre d'entre eux est en situation intermédiaire (validation d'une partie seulement des U.E.).

Il ne s'agit pas d'un système " à la carte " mais au contraire d'un dispositif très encadré, avec des filières prédéfinies et des progressions pédagogiques contrôlées. Il assure également la compatibilité des enseignements et des examens.

#### **2. Examens**

Pour chaque unité d'enseignement :

- 40 % de la note sont constitués par le contrôle continu ;
- 60 % de la note sont constitués par l'examen terminal.

Le contrôle continu joue un rôle important car il semble pénalisant pour un étudiant d'accorder une trop grande part à l'examen terminal. Le contrôle continu est constitué d'écrits et de travaux pratiques.





La session de septembre est très légère, car elle n'est destinée qu'aux étudiants de fin de cursus de D.E.U.G.. En cours de D.E.U.G., il y a deux sessions sur une période de douze mois. Ainsi, les étudiants échouant au premier semestre en Janvier, suivent la deuxième session en Juin, et les étudiants de deuxième semestre échouant en Juin suivent la deuxième session en Février suivant. Conformément aux arrêtés de 1997, la compensation s'effectue sur la base d'une année pédagogique théorique, indépendamment de la période à laquelle les étudiants passent les examens des unités d'enseignement.

Enfin, l'anonymat des épreuves terminales écrites est garanti depuis près de cinq ans, la levée de l'anonymat étant assurée par ordinateur, au niveau du secrétariat pédagogique, grâce au numéro attribué à chaque étudiant. Cet anonymat n'a posé aucun problème particulier.

### **3. Mesures d'accompagnement**

Nous affichons systématiquement le détail des notes et des corrigés d'épreuves. Cela permet aux étudiants de comprendre les difficultés qu'ils ont rencontrées et assainit les relations entre les étudiants et les enseignants. De même, nous organisons des amphithéâtres d'information pour aider à la réinscription pédagogique. Nous guidons ainsi les éventuels choix d'orientation. Enfin les étudiants ayant échoué à un semestre suivent systématiquement un entretien pédagogique avec un enseignant responsable d'études.

Notre logique est celle de l'aide à la réorientation précoce des étudiants, en particulier en première année. Nous travaillons à ce titre en étroite collaboration avec le S.C.U.I.O..

## **II. Inconvénients du système à redoublement semestriel**

L'inconvénient majeur de ce système est la lourdeur de son organisation. Nous assurons en effet deux rentrées par an. De même, l'interruption des enseignements lors de l'inter semestre de janvier est contraignante. Nous essayons cependant d'occuper les étudiants durant ces trois semaines et leur proposons des cycles de conférences lors desquels des entreprises présentent leur activité et la vie quotidienne en entreprise.

Par ailleurs, ce système peut être démotivant pour le petit nombre d'étudiants qui échouent mais sont proches de la moyenne.

Le coût en charges d'enseignement de ce système ne diffère pas véritablement d'un coût de système annuel, car nos effectifs sont importants. Le surcoût intervient pour les filières dont les effectifs sont réduits.

Enfin, la période d'examens est intense et brève, en particulier du point de vue des enseignants. Ceux-ci s'engagent néanmoins, lorsqu'ils prennent en charge un cours en septembre, à corriger les copies dans un temps bref au mois de janvier.

## **III. Avantages du système à redoublement semestriel**

L'avantage principal de ce système est de permettre aux étudiants de rebondir rapidement après un premier échec ou un semestre sabbatique dont sont familiers les récents diplômés du baccalauréat.



Nous offrons donc une chance à ces étudiants d'effectuer le cursus en deux ans et demi, à l'issue desquels l'étudiant peut :

- **suivre un stage de quatorze semaines en entreprise**  
Ces stages constituent un réel enrichissement pour les étudiants, qui y gagnent en maturité et en motivation pour la suite de leur parcours.
- **entrer en Licence en février**  
Cette solution est cependant freinée par l'absence de fonctionnement semestriel des licences. Nous guidons donc les étudiants vers les licences avec lesquelles la transition est envisageable.
- **effectuer un semestre à l'étranger**  
Nous incitons les étudiants à partir à l'étranger.

D'autre part, ce système aide les étudiants à faire le bilan de leur parcours en cours de première année, et éventuellement à se tourner vers des formations courtes. Les comités de suivi ont prouvé que l'arrêté Bayrou mettant en place une réorientation à l'issue du premier semestre ne concernait que 2 % à 3 % des étudiants. Cependant, nos étudiants bénéficient d'une année pour réfléchir à leur orientation et y voient donc des avantages. En outre, les étudiants qui redoublent le premier semestre suivent une formation au projet professionnel. Grâce à ce système, les dossiers de candidature vers les I.U.T. et les B.T.S. sont le fruit d'un choix réfléchi. Nous travaillons avec les I.U.T. qui examinent avec attention les dossiers de candidature de ces étudiants. Ainsi, 30 % des étudiants de première année de notre I.U.T. ont suivi une année post-baccalauréat avant d'accéder à l'I.U.T.. Le passage par cette passerelle D.E.U.G.-I.U.T. est devenue courante.

Par ailleurs, la capitalisation par semestre est très sécurisante pour les étudiants. Elle permet notamment à l'étudiant :

- de progresser à son rythme ;
- de ne pas suivre d'années "à trous" comme dans les systèmes à redoublement annuel ;
- de suivre à nouveau l'intégralité des enseignements s'il passe un examen pour la deuxième fois.

Les enseignants apprécient également ce système, car il leur garantit des groupes homogènes en deuxième semestre de première année.

#### **IV. Rôle formateur de l'évaluation**

Il importe de ne pas dissocier l'examen de la formation, l'évaluation jouant un rôle de taille dans l'assimilation des connaissances. Nous attachons par conséquent une grande importance au contrôle continu, afin que l'étudiant soit conscient de son niveau réel et de son avancée. Les contrôles continus comprennent entre trois et six épreuves par semestre et par étudiant, sous forme de D.S. ou de T.P.. Cela incite à un travail régulier, mais risque de focaliser les étudiants sur une matière durant les quelques jours qui précèdent le contrôle, négligeant ainsi les autres cours.

Nous demandons aux enseignants de rendre les notes des contrôles continus dans des délais raisonnables, afin d'aider les étudiants à s'évaluer.

Il serait par ailleurs intéressant de redéfinir le rôle de l'examen, entre la sanction et l'attestation d'acquisition d'un niveau de compétences. L'examen doit prendre en compte la régularité de l'apprentissage, ce à quoi contribue le contrôle continu. Il me semble que l'absence de sanction d'une matière n'est pas envisageable en premier cycle, car les étudiants feraient l'impasse des



matières en question. Enfin, l'examen devrait attester d'un niveau de compétences, plus que d'aptitudes ponctuelles à réaliser des opérations précises.

Les examens doivent donc suivre quelques règles.

- l'examen doit être en adéquation avec la formation délivrée.
- l'examen doit être composé d'éléments de difficulté croissante, de telle sorte qu'un étudiant sérieux de niveau moyen ait des chances d'atteindre la moyenne.
- l'examen doit mesurer l'aptitude à mesurer un cursus.

## **V. Conclusion**

L'organisation de notre système est lourde. Cependant, elle répond à l'intérêt de l'étudiant et l'aide à réfléchir à son orientation dès le mois de janvier de sa première année. Dans le système annuel, l'étudiant n'est amené à se poser cette question qu'en fin de première année ou en deuxième année. Cette première année est donc un sas permettant à l'étudiant de mûrir, de façon positive et dynamique, une éventuelle réorientation vers un cycle plus court. De plus, ce système valorise l'année post-baccalauréat en permettant aux étudiants de réussir au moins un semestre. Cette première année offre donc des possibilités de mobilité pour permettre à l'étudiant de choisir le type d'enseignement qui lui convient.

Dans la suite de son cursus, l'étudiant va progresser à son rythme et pourra obtenir un D.E.U.G. en deux ans et demi puis compléter sa formation par un semestre de stage en Entreprise.



# **IMPACT DE L'ORGANISATION SUR LA GESTION DES EXAMENS**

## L'abandon de la répétition de semestres et ses conséquences

**Jean-Michel CARIOU**  
**Directeur du département inter-U.F.R. du premier cycle scientifique**  
**Université Paul Sabatier Toulouse 3**

### **I. Contexte de la mise en place des semestres répétés en 1984**

#### **1. Analyse des causes des échecs en première année de D.E.U.G. Sciences**

En 1984, notre université a fait une enquête auprès des étudiants du D.E.U.G. Sciences, donnant lieu à deux réponses opposées de la part des étudiants de M.I.A.S., S.M. et S.T.P.I. d'une part, et des étudiants de S.V. et S.T.U. d'autre part. Les réponses des premiers nous ont fait réfléchir à des solutions. En effet, il est apparu que le taux de réussite des étudiants redoublant leur première année de D.E.U.G. était catastrophiquement bas. La plupart de ces étudiants n'avaient jamais terminé leur première année, car leurs notes en contrôle continu les avaient découragés. C'est pourquoi nous avons envisagé de prendre ces étudiants en charge à l'issue du premier semestre et de recréer un D.E.U.G. décalé de six mois. La section Sciences de la vie et de la terre a cependant refusé cette proposition, à laquelle les indicateurs n'incitaient pas.

Lors de la conception de ce dispositif, nous avons prévu que les étudiants en difficulté en cours de D.E.U.G. soient réintégrés dans le D.E.U.G. décalé. Cela nous a naturellement conduits à envisager des semestres. Nous disposions ainsi d'un D.E.U.G. annuel de Sciences de la vie et de la terre, et d'un D.E.U.G. semestriel de M.I.A.S., S.T.P.I. et Sciences de la matière.

#### **2. Conséquences sur l'organisation de l'année universitaire**

Dans la mesure où nous préparions les étudiants, pendant un semestre, à repasser un examen, la deuxième session devenait inutile. Le système est assez lourd, avec une rentrée en septembre et une rentrée en janvier ou février. La session de septembre ayant été supprimée, la rentrée a lieu dès le début du mois de septembre.

#### **3. Evaluation du surcoût lié à la répétition des semestres**

Les comptables de l'université ont redouté un accroissement des coûts. Or, nos effectifs étant nombreux et la structure du D.E.U.G. étant généraliste et avec peu d'options, le surcoût ne s'est élevé qu'à 6 %.



#### **4. Leçons à tirer de cette expérience**

Des étudiants en difficulté lors du semestre initial et le recommençant immédiatement arrivent dorénavant soit :

- à valoriser leur dossier en vue de poser leur candidature en D.U.T. et en B.T.S. ;
- à mieux s'intégrer en D.E.U.G..

## **II. Evolution depuis 1993**

La réforme de 1993 a eu de nombreuses conséquences à l'université Toulouse 3. Le texte indique l'obligation de semestrialisation, ce qui n'était pas dans la culture de la mention Sciences de la vie et de la terre. Les unités devenant capitalisables, « chacun a voulu créer son propre module », les options se sont multipliées. Les étudiants souhaitaient de surcroît pouvoir rattraper les modules d'un semestre antérieur lors du semestre postérieur, la situation est devenue difficilement gérable. En outre, les avantages pédagogiques ayant présidé à la mise en place des semestres ont été effacés et la balkanisation a entraîné des surcoûts. Pour des raisons d'organisation, tout semblait indiquer que cette expérience, qui avait fait ses preuves sur un plan pédagogique, devait prendre fin.

La réforme de 1997 associe des unités d'enseignement capitalisables organisées en semestre et une évaluation annuelle globale. Trois régimes sont donc accumulés, annulant les uns les autres leurs effets bénéfiques. De plus, seuls 20 % des étudiants ont affirmé qu'ils seraient prêts à redoubler volontairement le semestre initial. Cela a signé la fin du semestre répété.

Nous devons donc organiser aujourd'hui trois sessions d'examens, ce qui réduit le temps consacré aux enseignements. Par ailleurs, la session de septembre compte plus de 85 % d'absents. Notons que sur 4 500 étudiants, dont 2 500 en première année de D.E.U.G., nous n'avons reçu que 41 demandes de réorientation à l'issue du semestre initial. Enfin, les étudiants en difficulté au semestre initial disparaissent rapidement, sur ce dossier nous retrouvons la réalité d'avant 1984.

## **III. Conclusion**

Pour finir, je vous informe que, sous la pression de l'UNEF-ID et dans l'indifférence des étudiants, l'anonymat est respecté. Grâce à un outil informatique complémentaire à Apogée, les notes sont centralisées par un système de codes barres, le tout étant entièrement informatisé.

Le bilan de notre expérience est donc regrettable. Je conçois que certains considèrent que les étudiants en légère difficulté au premier semestre puissent redresser la situation au second semestre. Je considère cependant que la semestrialisation est bénéfique pour certaines matières. Notons que la multiplication des enseignements optionnels de D.E.U.G. a largement contribué à cet échec.



## TEMOIGNAGES

### **Université de Paris 7**

*Comment avez-vous fait accepter le redoublement de la semestrialisation à l'université Bordeaux1 ? Cette solution nous a en effet été refusée par le Ministère de l'Education Nationale. Il me semble pourtant, compte tenu de l'hétérogénéité des étudiants en première année de D.E.U.G., que la semestrialisation permet d'opérer une remise à niveau intéressante.*

### **Marie-Françoise BOURDEAU - Université de Bordeaux 1**

*Nous appliquons un système qui semble profitable aux étudiants, avec l'appui fort de notre Président. Les textes indiquent que les enseignements sont compensés annuellement, c'est pourquoi nous définissons une année comme l'année pédagogique d'un étudiant qui effectuerait un parcours " sans faute ". Nous capitalisons à l'année, quelle que soit la période avec laquelle l'étudiant obtient les examens. Nous sommes donc en règle avec les textes. Un des points litigieux serait l'absence de deuxième session. Or la deuxième session étant nécessaire à l'obtention d'un diplôme, nous en organisons une en fin de quatrième semestre. De même, nous justifions l'obligation de redoubler le premier semestre en cas d'échec par le fait que les résultats du deuxième semestre sont généralement inférieurs à ceux du premier semestre.*

### **Jacques DEGOUYS- Université de Rennes 2**

*Les semestres répétés conviennent aux scientifiques. En lettres cependant, notre établissement a fait le choix inverse. Nous avons en effet constaté que les étudiants redoublants ne se rendaient pas aux cours. Nous avons donc remplacé le redoublement par la mise en place d'enseignement de soutien au second semestre. Ces étudiants ont moins besoin de revoir le programme que de bénéficier de temps supplémentaire et de soutiens adaptés.*

### **De la salle**

*Les étudiants " décalés " de l'université Bordeaux1 bénéficient-ils d'un jury de fin de première année en février ? Je rappelle que nous sommes obligés de délibérer sur l'année.*

### **Marie-Françoise BOURDEAU- Université de Bordeaux 1**

*Nous avons des jurys de semestres, dans lesquels sont introduites les notes acquises antérieurement.*

### **Jean-Michel CARIOU- Université de Toulouse 3**

*Les étudiants n'ayant pas acquis une unité ont refusé que nous leur imposions de la redoubler tant que la compensation n'avait pas joué son rôle. Cela a contribué à l'annulation de la répétition des semestres.*

### **Marie-Françoise BOURDEAU- Université de Bordeaux 1**

*C'est la raison pour laquelle nous compensons à l'issue du premier semestre.*



## TEMOIGNAGES (suite...)

### **De la salle**

*Il y a donc une compensation à l'intérieur des semestres, et sur la première année et la deuxième, quelle que soit leur période d'obtention.*

### **Marie-Françoise BOURDEAU Université de Bordeaux 1**

*Exactement. Notons que la compensation ne joue qu'une fois, mais à une période variable. Je comprends que les solutions puissent être différentes selon les disciplines. Je plaide donc pour la liberté d'adapter les cursus aux spécificités disciplinaires.*

### **Université Clermont-Ferrand 2, Blaise Pascal**

*En 1986, nous avons instauré un D.E.U.G. de trois ans en Sciences. A l'issue du premier semestre, l'étudiant optait pour un D.E.U.G. en deux ans ou en trois ans. Le cursus en trois ans s'est révélé très positif. Nous avons cependant dû y mettre fin, car ce système était assimilé à un redoublement et ne donnait plus droit à des bourses. Nous avons plus tard mis en place le redoublement de semestre, que nous avons dû annuler en raison des arrêtés de 1997.*

### **Université Montpellier 1**

*Vous avez de la chance à Bordeaux 1 que vos étudiants n'aient pas entamé de recours contre votre université. Je m'étonne également que vous vous permettiez d'adapter si facilement les textes. En outre, vous faites l'impasse de la loi Bayrou, selon laquelle le premier semestre doit servir à l'orientation et comprendre de la méthodologie, un enseignement spécifique à la discipline et une unité de découverte. De ce semestre d'orientation, vous faites un semestre de spécialisation.*

### **Marie-Françoise BOURDEAU Université de Bordeaux 1**

*Il ne s'agit pas d'un semestre de spécialisation, puisque nous imposons un tronc commun. Dans un cursus de sciences, la réorientation entre filières peut s'opérer, même si elle concerne un nombre infime d'étudiants. Notre premier semestre est un tronc commun. Lors du second semestre, l'étudiant choisit l'une des trois voies, M.I.A.S., S.M. ou S.T.P.I.. Au troisième semestre, il est encore possible de changer de filière. Notons que nous accueillons en deuxième semestre des étudiants venant d'autres établissements.*

### **De la salle**

*Comment les acquis de ces derniers sont-ils valorisés ?*

### **Marie-Françoise BOURDEAU Université de Bordeaux 1**

*Ils recommencent le premier semestre.*

### **Jean-Michel CARIOU Université de Toulouse 3**

*Nous avons joué le jeu du semestre initial avec unités fondamentales et unités de découverte. Or nous avons reçu un nombre infime de demandes de réorientations, ce qui remet en cause l'intérêt du dispositif. En outre, les étudiants demandant une réorientation avaient des notes très basses dans les deux unités, ce qui vouait leur réorientation à l'échec. La réorientation est donc un véritable fiasco.*



## TEMOIGNAGES (suite...)

*Par ailleurs, nous accueillons en réorientation externe des étudiants venant de médecine, pharmacie, I.U.T., B.T.S. et C.P.G.E. seule une infime part réussit les examens. Les très faibles résultats de la réorientation ne justifient pas que l'on mette en place de lourds dispositifs, la gestion individuelle de ces demandes nous paraît être une meilleure solution.*

### **Université Paris 3**

*Nous constatons en effet le réel échec de la réorientation, qui relève généralement de stratégies de contournement d'étudiants n'ayant pas réussi à accéder aux filières attractives. Par ailleurs, je crois que nos étudiants n'accepteraient pas le redoublement du semestre. Ceux-ci jouent en effet sur les coefficients et comptent sur les compensations de fin d'année pour obtenir une moyenne générale et passer en année supérieure.*

### **Une journaliste à L'Etudiant**

*Quel est le taux de réussite de la réorientation à Bordeaux 1 ? Par ailleurs, quel est le taux de réussite du D.E.U.G. à l'issue des deux ans et demi ou des trois ans ?*

### **Marie-Françoise BOURDEAU- Université de Bordeaux 1**

*La notion de taux de réussite n'est pas significative. En effet, environ 10 % des inscrits ne suivent pas les enseignements ou disparaissent très rapidement. De plus, certains redoublants échouent et se réorientent en juin. Le taux de réussite ne peut donc pas prendre en compte ces absents. Nous définissons le taux de réussite comme la probabilité pour un étudiant ayant effectué une deuxième inscription administrative d'obtenir un diplôme. Celle-ci s'élève à 73 % dans notre cas.*

*La réorientation du tronc commun biologie vers les mathématiques ou les sciences de la matière est minime, l'orientation inverse étant à peine plus élevée. La véritable orientation intervient en fin de première année. Les étudiants issus de notre établissement connaissent des succès en I.U.T..*

### **Jean-Michel CARIOU Université de Toulouse 3**

*Dans notre ancien système, sur 280 étudiants collés à l'issue du semestre initial, dans la mention S.M., 182 ont soit trouvé une place en I.U.T. ou B.T.S. et ont réussi le diplôme, soit ont obtenu le D.E.U.G. en deux ans et demi ou trois ans. Une trentaine d'étudiants seulement n'a rien obtenu après un redoublement. Le nouveau régime est cependant moins performant.*

### **Jacques DEGOUYS, Université Rennes 2**

*L'orientation ne peut pas être évaluée en termes comptables. Nous la fondons au contraire sur la constitution d'un parcours. Il importe en effet de nous interroger sur le contenu des D.E.U.G. et sur leurs débouchés. Nous savons par exemple que moins d'un quart des étudiants en psychologie deviendront psychologues. Le contenu disciplinaire ne doit pas être considéré comme figé, mais doit varier en fonction des demandes. Le semestre d'orientation permet surtout aux étudiants de*





## TEMOIGNAGES (suite...)

*réfléchir aux raisons de leur inscription et de choisir le parcours le plus adapté à l'emploi qu'ils visent.*

### **Université Bordeaux 3, Michel de Montaigne**

*Nous avons tenté l'expérience de la semestrialisation dans notre université de lettres et de sciences humaines. Ce fut très complexe, du fait de la multiplication des diplômes et des choix d'options offerts à tous les étudiants. Sur 26 semaines de cours, nous avons atteint 10 semaines d'examen ! Des universités étudient-elles la possibilité de dissocier la semestrialisation de l'évaluation ?*

### **Université Paris 3**

*La semestrialisation est vécue comme une catastrophe, notamment par les littéraires. Nous avons choisi de ne proposer qu'une épreuve en juin, portant sur deux unités d'enseignement semestrielles. Cela s'applique notamment aux anciennes unités annuelles qui ont été semestrialisées. Le sujet est décomposé en deux parties, chacune correspondant à un semestre, donnant lieu à deux notes. Les enseignants ont privilégié cette solution.*

### **Marie-Françoise BOURDEAU- Université de Bordeaux 1**

*L'étudiant n'effectue donc pas de contrôle continu, mais est évalué par une seule épreuve ?*

### **Université de Paris 3**

*En effet.*

### **Marie-Françoise BOURDEAU- Université de Bordeaux 1**

*Cela serait mal accepté par des scientifiques ! Comment un étudiant peut-il être évalué par une seule épreuve ?*

### **Université de Montpellier 3**

*Les épreuves de lettres sont souvent lourdes, en particulier les dissertations. Il est donc impossible d'organiser cinq ou six épreuves par semestre.*

### **Université de Paris 3**

*En lettres, la semestrialisation est considérée comme un appauvrissement des enseignements.*

### **Université de Paris 7**

*En 1971, l'Université Paris 7 a tenté de mettre en place en D.E.U.G., 22 U.V. capitalisables, sans moyenne entre U.V.. Or nous avons constaté que toutes les matières ne pouvaient suivre la même organisation. Les lois ont donc le défaut d'imposer aux universités un fonctionnement uniforme, et d'imposer aux étudiants un mode de travail identique et des cursus déterminés. Il est donc compréhensible que chacun détourne la loi à sa façon. Par ailleurs, les examens de septembre sont catastrophiques dans la mesure où la loi impose un intervalle de deux mois entre les sessions.*



## TEMOIGNAGES (suite...)

### **De la salle**

*Sauf disposition pédagogique particulière.*

### **Université de Paris 7**

*Il serait bénéfique d'organiser une deuxième session orale un mois après la session précédente.*

### **Université de Grenoble 3**

*Faut-il vraiment tout évaluer ? Ne pourrait-on pas instaurer des tirages au sort ou des examens communs, qui permettraient d'éviter le bachotage ? Nous avons inventé les " matières à progression ", notamment pour les langues, avec une seule épreuve à la deuxième session. Un double barème ou une note unique valident le premier ou le deuxième semestre. Les enseignants ont en effet le sentiment de passer leur temps à évaluer les étudiants. Nous devons donc mener une réflexion sur le contrôle continu et sur les travaux de groupe.*

### **De la salle**

*Si nous faisons un décompte précis, nous ne serions pas étonnés de découvrir que chaque semestre comporte moins de dix semaines d'enseignement.*

### **Faculté de droit de Montpellier 1**

*J'ai mis en place la réforme Bayrou dans notre faculté. Dans notre matière, pour laquelle le cursus est extrêmement bien défini, la segmentation et la semestrialisation ont été impossibles. Nous respectons les arrêtés, mais avons rigoureusement maintenu la maquette de notre enseignement. Au final, cette réforme nous a contraints à revoir notre façon d'enseigner et de contrôler les connaissances. Il s'agit donc d'un réel défi, qui nous invite à nous remettre en cause.*

### **De la salle**

*La réforme se fixait également un objectif de mobilité, entre établissements français et entre pays européens. Nous devons donc trouver les moyens d'intégrer cette donnée à la nouvelle forme d'enseignement que nous allons dispenser.*

*Par ailleurs, il importe de maintenir la diversité de nos étudiants, et de permettre à des étudiants en formation continue ou en reprise d'études de s'inscrire en deuxième semestre. Nos offres d'enseignement sont trop axées sur les formations initiales.*

### **Jean-Michel CARIOU Université de Toulouse 3**

*Nous avons fait l'expérience de la mobilité avec nos antennes. Afin de limiter les coûts d'enseignement, nous avons par exemple proposé à certains étudiants des antennes, de redoubler à Toulouse. Ces étudiants ont cependant connu des difficultés matérielles considérables. L'infrastructure doit donc être en mesure de prendre en charge cette mobilité. Par ailleurs, si la formation continue est envisageable pour des licences ou des maîtrises, elle fait l'objet de demandes très peu nombreuses en D.E.U.G.. Le premier cycle n'a donc pas intérêt à être cadré*



## TEMOIGNAGES (suite...)

*sur le second cycle. Enfin, la multiplication des unités optionnelles n'est bénéfique que si elle offre des parcours différenciés avec des débouchés.*

### **Université Montesquieu, Bordeaux 4**

*Nous avons appliqué la même méthode que l'université juridique de Montpellier, les anciennes maquettes ayant été partagées en semestres. Je précise que les étudiants refusent généralement la réorientation. Enfin, nous appliquons la deuxième session à l'issue d'un mois.*

### **De la salle**

*Si les universités littéraires adaptent leurs examens aux arrêtés Bayrou, les épreuves de recrutement des enseignants doivent également être modifiées. Comment se présenter au C.A.P.E.S. sans avoir été préparé à la dissertation ?*

### **Christine POIRIER- Université de Tours**

*Je remarque que les participants qui viennent de s'exprimer représentent des universités mono disciplinaires. Le problème est plus aigu encore dans les universités pluridisciplinaires, chaque discipline ayant ses spécificités propres. Ces universités ne peuvent en effet fonctionner sans opérer une certaine homogénéisation des disciplines et des cultures respectives. Cela donne lieu à des crispations lors des prises de décisions.*

*A Tours, nous nous efforçons par exemple d'avoir un calendrier commun pour toute l'université, afin d'assurer une lisibilité envers l'extérieur. En effet, nous avons fait l'objet de nombreuses critiques de la presse locale sur notre organisation désordonnée.*

### **Université Lille 3**

*Une de nos quatorze U.F.R. a tenté de mettre en place ce système. En raison des inscriptions administratives de janvier, elle a été confrontée à des problèmes juridiques vis-à-vis de la sécurité sociale et du C.R.O.U.S., pour l'obtention des bourses.*

### **Marie-Françoise BOURDEAU- Université de Bordeaux 1**

*L'étudiant peut maintenant bénéficier d'une bourse en D.E.UG. pendant trois ans.*

### **Université Grenoble 1, Joseph Fourier**

*Notre premier cycle de sciences comprend 2 500 étudiants, pour une université de 18 000 étudiants. Le premier cycle fait sa rentrée début septembre, avec une semaine d'accueil et d'orientation. Suivent douze semaines entières d'enseignement, et des examens avant le mois de décembre. Une semaine de rupture de rythme intervient lors du premier semestre, à la Toussaint. Le second semestre débute à la rentrée de janvier et dure quatorze semaines réelles, après deux semaines d'interruption à Noël. Il s'arrête fin avril avec des examens de première session pendant la première quinzaine de mai. La seconde session est organisée fin juin pour les deux années, avec la mise en place du soutien*



## TEMOIGNAGES (suite...)

*pédagogique suivant les copies sont présentées lors de permanences, un corrigé est affiché pour toutes les épreuves et un soutien et un tutorat sont mis en place.*

### **Université d'Avignon**

*Dans notre université pluridisciplinaire, la deuxième session n'est catastrophique que pour la première année de D.E.U.G., quelles que soient les disciplines. Les autres années connaissent une moyenne de 45 % de réussite lors de cette session.*

*Afin de résoudre les problèmes de calendrier, nous avons imposé à tous une date impérative de début de deuxième semestre, ce qui laisse la possibilité d'aménagements en amont et en aval. Aucun débordement n'est cependant constaté, mais les temps de latence entre les semestres diffèrent.*

### **Université de Poitiers**

*Notre calendrier propose une deuxième session rapprochée en juin, avec une période de soutien de deux semaines entre les deux sessions. Nous sommes satisfaits de cette organisation.*



# IMPACT DE L'ORGANISATION SUR LA GESTION DES EXAMENS

## Comment éviter la lourdeur des examens ?

**Jacques DEGOUYS**  
**Vice-Président de la pédagogie**  
**Université Rennes 2- Haute Bretagne**

### **I. Contexte**

La lourdeur des examens est un problème ancien dans notre établissement, d'autant plus que nos effectifs sont en augmentation depuis huit ans. En outre, nos locaux sont peu nombreux, peu spacieux et inadaptés à la tenue d'épreuves écrites en grands groupes. Le passage à la rentrée dernière à la semestrialisation, risquait d'augmenter encore la lourdeur des examens.

#### **1. Quelques chiffres**

Notre université, de taille moyenne, comprend 20 000 étudiants, 21 départements de formation, 5 U.F.R. (langues, lettres et arts, sciences sociales, sciences humaines et S.T.A.P.S.). Les effectifs de nos filières sont hétérogènes : pour quinze étudiants en portugais en première année, nous en comptons 850 en psychologie.

Nous proposons 150 diplômes, dont une centaine de diplômes généraux. Depuis cette rentrée, nous offrons environ 1 100 unités d'enseignement, chacune étant capitalisable. Nous ne pouvons donc organiser moins de 1 100 examens. L'année dernière, 200 000 notes ont été calculées par Apogée, ce qui représente l'équivalent du baccalauréat pour toute l'académie. Le nombre d'examens est en augmentation croissante. En outre, le basculement aux semestres a suscité une inquiétude quant à un éventuel doublement du nombre d'examens. Il s'agissait donc de limiter le nombre d'épreuves ainsi que la durée globale des périodes d'examens.

#### **2. Une organisation pédagogique particulière**

Depuis la rentrée 1995, nous appliquons une politique des parcours en DEUG, dans le cadre de la réforme "Jospin". Chaque étudiant peut adopter un parcours particulier. Outre les enseignements fondamentaux, les étudiants peuvent suivre des enseignements adaptés, de leur choix. Au premier semestre, ce système permet une éventuelle réorientation. Au second semestre, il contribue à la construction d'un parcours particulier en fonction de leurs intérêts. En conséquence, nombre d'enseignements sont largement transversaux. Les cours optionnels en libre choix sont organisés à l'échelon de l'université. Chaque spécialité propose des enseignements à d'autres que ses propres spécialistes, et chaque cursus doit prévoir une place pour d'autres enseignements que ceux de leur propre spécialité. Cette réflexion a nécessité du temps. Elle implique une gestion centralisée de



l'offre de formation, et donc des inscriptions et de l'organisation des examens. Pour prendre un exemple, tout étudiant de Rennes 2 peut s'inscrire dans l'une des 21 langues, bien qu'il n'y ait pas 21 langues offertes par chaque département.

Les emplois du temps ne sont pas le fait des enseignants. Nous avons réservé des plages horaires aux enseignements fondamentaux, d'autres aux enseignements de diversification, et d'autres encore aux langues et aux options. C'est la raison pour laquelle la gestion des examens comme celle des salles et des emplois du temps ne peut être que centralisée. Une concertation permanente entre les services centraux et les UFR est nécessaire.

L'avantage de ce système est d'assurer une structure d'enseignement très homogène, malgré la complexité des parcours. Tous les D.E.U.G. ont exactement la même structure, avec seize unités d'enseignement dont un nombre précis d'enseignements fondamentaux, de diversification, d'options et de langues. Ce principe est également respecté pour la licence depuis la dernière rentrée. Nous avons donc gagné une homogénéité de structures. Cela simplifie les tâches des services administratifs et permet aux étudiants de changer facilement d'orientation.

## **II. Dispositions**

### **1. Dispositions politiques**

Afin de limiter le nombre d'épreuves, nous avons adopté un calendrier unique débattu par les départements, les U.F.R. et le C.E.V.U., et voté par le C.A.. Ce calendrier concerne les épreuves et les procédures, des périodes étant prévues pour les corrections de copies, les remises de notes et les tenues de jurys. Si toutes les filières n'ont pas besoin des mêmes délais, les modules transversaux obligent cependant à la tenue de jurys d'années dans lesquels interviennent des enseignants de différents horizons. Le calendrier est voté par le C.A. et diffusé rapidement. Ainsi, le calendrier voté en mars dernier pour la période actuelle prévoit une semaine d'épreuves en D.E.U.G. 1, puis deux semaines d'épreuves pour les D.E.U.G. 2, les licences et les maîtrises. Nous avons évité une trop grande condensation des épreuves, afin de garantir des conditions d'examens satisfaisantes. Aux trois semaines d'épreuves de juin s'ajouteront deux semaines d'épreuves en septembre pour la seconde session. Notons que les huit semaines d'examen concernent l'ensemble de diplômes. Aucun étudiant ne doit effectuer plus d'une semaine d'examens.

Dans ce calendrier est également fixée la tenue des jurys. Nous privilégions les jurys de modules, rendus nécessaire par les enseignements transversaux et pour lesquels les étudiants peuvent faire opérer des rectifications. Nous organisons ces jurys à l'issue de chaque semestre et en affichons les résultats. Par ailleurs, au premier semestre de première année, les étudiants qui envisagent une orientation l'indiquent sur leur copie, et sont corrigés en conséquence. Notre dispositif s'appuie en partie sur une réflexion concernant l'orientation.

### **2. Dispositions techniques**

La gestion centralisée est garante d'une utilisation optimale des salles. Elle nous a également permis de réduire la durée des examens. Nous avons atteint une vitesse de croisière, avec trois semaines d'épreuves au total pour la première session du premier semestre, trois semaines au total pour la première session du second semestre, et deux semaines pour la deuxième session. Ces durées sont raisonnables eu égard aux conditions matérielles de confort minimal et aux locaux dont nous disposons.



Apogée nous a également permis de réaliser de grandes avancées, comme de gérer les incompatibilités d'épreuves, de réaliser un calendrier serré en regroupant les épreuves. Il nous aide également à prévoir les effectifs des sessions. A la session de septembre par exemple, nous délivrons environ 10 % de nos diplômes. Les étudiants présents sont en général ceux à qui il manque quelques unités d'enseignement. Grâce à Apogée, nous faisons des prévisions assez fines des effectifs et mettons à leur disposition des salles adaptées. Nous y gagnons en termes de locaux et d'organisation. Cette session paraît moins pénible depuis que nous en avons réduit la durée de trois à deux semaines. Elle est appréciée en particulier par les étudiants qui suivent une scolarité par correspondance ou par les salariés.

### **3. Dispositions pédagogiques**

Ces dispositions sont débattues dans les départements, dans les U.F.R. et au C.E.V.U.. Elles se traduisent par des préconisations du C.E.V.U., avant que les départements ne nous transmettent leurs modalités d'examen, modalités qui sont par ailleurs recensées, au niveau de l'université, dans un livret.

#### *a. Le recours au contrôle continu*

Le contrôle continu est en baisse, même dans les sections où les effectifs diminuent. Le dispositif des unités d'enseignement dans le cadre de la semestrialisation remet en cause le contrôle continu. La balkanisation des enseignements incite en effet les professeurs à privilégier les enseignements, au détriment de l'évaluation. Les enseignants ont d'ailleurs le sentiment que le nombre d'heures d'enseignement a diminué, ce qui n'est pourtant pas le cas. Toutes nos filières comportent aujourd'hui des T.D. et des T.P., dans lesquels peut intervenir le contrôle continu. De nombreux collègues effectuent cependant un faux contrôle continu en organisant des épreuves en amphithéâtre alors que le contrôle continu nécessite un suivi individualisé, dans le cadre des T.D..

#### *b. Des épreuves synthétiques*

Nous refusons la pratique classique : à un enseignement correspond un enseignant et un examen. Il est préconisé au contraire de réaliser des sujets synthétiques, ce qui implique que les équipes pédagogiques fonctionnent réellement. En outre, les épreuves synthétiques évitent de recourir au tirage au sort, qui est mal accepté par les étudiants et peut se révéler injuste. Cet objectif est difficile à atteindre : le plus souvent, plusieurs enseignants traitant le même sujet dans un module proposent chacun leur sujet d'examen, ce qui alourdit le travail administratif.

Nous demandons donc à nos enseignants de constituer des équipes pédagogiques, de réfléchir à un programme et de concevoir des épreuves plus globales et plus synthétiques. Les filières qui demandent des épreuves longues, comme les dissertations, doivent regrouper en une même épreuve plusieurs enseignants et enseignements.

Cette évolution a été difficile. Notons que lorsque nous avons demandé les habilitations dans le cadre des semestres, de nombreux enseignants avaient simplement divisé en deux leur enseignement. Or la réflexion sur les modalités d'examen les a conduits à revoir le contenu, la structure et l'agencement de leurs enseignements.



*c. Le recours à l'oral*

Le C.E.V.U. a exigé un minimum d'épreuves orales en contrôle terminal par unité d'enseignement, en particulier pour la deuxième session.

*d. Un volume horaire maximum imposé par unité d'enseignement*

La durée des épreuves écrites d'une unité d'enseignement ne doit pas dépasser la moitié du volume horaire hebdomadaire d'enseignement de cette unité.

Au total, nous comptons donc 26 semaines de cours, 3 semaines d'examens pour chaque demi-session et deux semaines d'examen pour la seconde session. Je préfère pour ma part qu'elle se tienne en septembre, afin que les enseignants soient présents et disponibles pour préparer la rentrée.

### **III. Conclusion**

Il nous reste à faire le bilan de cette première année de semestrialisation complète. Nous avons évité une multiplication des épreuves, puisque de 2 500 épreuves l'année dernière, nous passons à 2 400 épreuves cette année. L'effort doit maintenant porter sur la réduction du nombre d'épreuves de la seconde session. Le bon fonctionnement des équipes pédagogiques sera un facteur d'amélioration majeur de notre organisation générale des examens.





# L'AIDE A LA PREPARATION DES EXAMENS

## L'auto évaluation dans le cadre de la préparation des examens

**André COGNE**

**Maître de conférences en physique – cellule opérationnelle T.I.C.  
Université Joseph Fourier Grenoble 1**

### **I. Genèse de l'auto évaluation à l'université**

L'auto évaluation est répandue dans de nombreuses universités et a donné lieu à des collaborations entre les établissements. Elle a été introduite à l'université Joseph Fourier à la suite des réflexions sur les rénovations du D.E.U.G. menées en 1983 et 1984, période à laquelle nous avons peu d'effectifs et dispositions de temps pour préparer l'orientation lors des pré inscriptions en juillet et de dispenser des T.D.. Une recherche portant sur des tests d'auto positionnement, d'auto évaluation et d'évaluation nous a conduits à formaliser un outil, si possible autonome, permettant de pérenniser ces opérations.

Nous avons également bénéficié d'une collaboration avec différents partenaires du réseau universitaire des centres de formation. En 1987 ont été créés cinq entres pilotes, qui se sont rapidement ouverts aux universités. Une dizaine d'universités se sont intéressées à l'auto évaluation et ont mis en place un outil commun intitulé AUTOEVAL. Nous avons fait vivre ce dispositif en répondant à des appels à projet régionaux et nationaux.

Etant entièrement informatisée, l'auto évaluation a été perçue comme un dispositif neutre ne remettant pas en cause les formations traditionnelles. Elle a donc été bien acceptée par les collègues. Ce travail autonome de l'auto évaluation devrait permettre aux étudiants d'avoir de meilleurs résultats aux examens.

### **II. Synergie du dispositif**

#### **1. Une méthodologie liée à la “ résolution de problèmes ”**

La notion méthodologique de “ résolution de problèmes ” nous a été inspirée par un laboratoire de didactique des sciences expérimentales.

#### **2. Méthodologie de l'auto évaluation**

Nous avons récupéré l'effort de rénovation des D.E.U.G. fourni par nos collègues. Nous nous sommes investis dans la réalisation de ressources, dans la définition de concepts et d'objectifs et dans la création de l'outil. Ce travail se poursuit actuellement.



### 3. Conception d'outils et production d'objets pédagogiques

Des informaticiens et des enseignants se sont associés afin de concevoir le dispositif.

### 4. Implication pédagogique des enseignants et des responsables de filières

L'implication pédagogique des enseignants est fluctuante mais les équipes se renouvellent et assurent la pérennité du dispositif.

## III. Présentation du dispositif

Nous avons jugé important, lors d'un travail autonome de résolution de problème sur un ordinateur, de prévoir le comportement d'un étudiant. Nous souhaitons faire en sorte qu'il aille le plus loin possible dans sa démarche et qu'il bénéficie de l'expertise de l'enseignant. Plusieurs principes guident donc ce dispositif :

- **la “ résolution guidée ”**  
Des concepts utiles à la résolution du problème sont présentés à l'étudiant, ainsi que des savoir-faire et des étapes de résolution.
- **les méthodes**  
Plusieurs méthodes de résolution sont proposées, ce qui n'est généralement pas le cas en T.D..
- **le bilan**  
L'étape de bilan est incontournable.
- **les aides complémentaires**  
Elles apportent des informations sur l'environnement du problème.
- **la construction d'un rapport**  
Cette étape est facultative, selon le dispositif.
- **l'analyse**  
Celle-ci peut être effectuée via Internet, par des interventions de tutorat ou par la diffusion de questionnaires sur le dispositif.

La majorité des séances se déroule en Intranet. Elles s'adressent aux étudiants des Sciences de la vie, des Sciences de la terre et des Sciences de la matière. Lors d'une séance d'auto évaluation, l'étudiant se voit d'abord proposer la définition d'un objectif, ainsi que l'énoncé du problème puis des questions et des liens vers des écrans d'aide. Nous avons en effet constaté en T.D. que les étudiants manquaient souvent de références documentaires susceptibles de les aider à résoudre un problème. Des icônes “ aide théorique ” et “ références bibliographiques ” proposent à l'étudiant des rappels et des informations en lien avec l'évolution de sa résolution. L'étudiant a, s'il le souhaite, la possibilité de découvrir les grandes lignes de la réponse. Il bénéficie également d'indications sur la progression à suivre et sur l'organisation de son travail. Après un certain temps de recherche, l'étudiant reçoit une proposition de réponse détaillée de l'enseignant. Il compare ainsi son travail avec celui de l'enseignant. Enfin, l'étudiant s'auto évalue en fonction de critères définis par l'enseignant, s'attribue une note et peut consulter ses scores. Notons que la simulation en mouvement fait partie des aides proposées et permet à l'étudiant de comprendre des phénomènes complexes.

Ce dispositif est appliqué dans d'autres établissements en gestion, en économie ou en langues. Il est en effet possible d'y intégrer du son.



Ces séances sont expérimentées sur environ 520 étudiants des Sciences de la vie et des Sciences de la terre. Les enseignants ayant participé à la conception de cet outil ont suggéré que l'auto évaluation devienne obligatoire, ce qui a été accepté pour le premier semestre. Chaque semaine, des exercices sont donc proposés aux étudiants pendant environ deux heures.

#### **IV. Conclusion**

Il importe que nous élargissions la synergie en cours et fassions appel à des collègues spécialisés dans les sciences de l'éducation et la résolution de problèmes. Les responsables de filières ajoutent par ailleurs régulièrement des éléments au dispositif. En fin de cycle, des contenus seront proposés en auto évaluation afin de préparer la deuxième session des étudiants de Sciences de la vie de deuxième année. Le dispositif s'étendra aux diverses sections et activités. Enfin, nous souhaitons que des outils d'observation sur Internet permettent de recueillir des données sur l'exploitation de l'outil. Nous disposerions ainsi d'un histogramme reprenant les difficultés rencontrées par les étudiants.



# L'AIDE A LA PREPARATION DES EXAMENS

## Les dispositions pédagogiques particulières

**Christian CATHELIN**

**Directeur des études et de la vie étudiante – Université d'Orléans**

### **I. Introduction**

Chaque année les conseils de l'université adoptent le calendrier de l'année universitaire et par conséquent celui des examens. Jusqu'à cette année, l'université d'Orléans présentait dans ce domaine un double profil. La faculté du sport et de l'E.P. (depuis 1993) et la faculté de Droit, Economie, Gestion (depuis 1998) organisaient leur seconde session en juin ; la faculté des Lettres, Langues, Sciences Humaines et la faculté des Sciences restaient fidèles à la session de septembre.

Les adeptes de la seconde session enchaînée y trouvaient beaucoup d'avantages (meilleure gestion des effectifs pour la rentrée, année universitaire mieux équilibrée, meilleure "rendement" de la seconde session, meilleure réussite des étudiants). Les arguments pour le maintien de la seconde session en septembre relevaient plus de la tradition, ou de présupposés non vérifiés, comme l'intérêt pour les salariés d'avoir les vacances pour réviser, que de réelles données statistiques. Ecartelée entre ces positions, l'université d'Orléans n'arrivait pas à homogénéiser ses dates de rentrée, sa césure de fin de semestre et les procédures de réorientation qui en découlent.

Jusqu'au CEVU du 25 mai 2000 où chaque faculté propose un calendrier de l'année universitaire organisé autour d'une seconde session en juin !

### **II. Un constat concernant la réussite**

L'argument avancé pour justifier ce changement est la **faible réussite des étudiants en septembre**. Il faut organiser un calendrier des examens, mobiliser le personnel administratif et les enseignants, pour un nombre d'étudiants présents faible et **un taux de réussite insignifiant**.

Les composantes organisant leur seconde session en juin s'en félicitent, ce n'est en aucun cas défavorable aux étudiants. Ceux qui veulent s'inscrire dans un cursus régulier (IUP, L.P., MST, IUFM, DESS ou DEA, écoles) ont leur résultat de diplôme ou d'année au plus tard au 14 juillet. Juillet et août sont totalement libérés pour les vacances ou des "jobs" d'été.

### **III. La position réglementaire**

L'arrêté du 9 avril 1997 précise dans son article 18 que "*deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par an. Sous réserve de dispositions pédagogiques particulières,*



**arrêtées par le conseil d'administration de l'établissement, l'intervalle entre ces deux sessions est au moins de deux mois ”.**

Pour les enseignements de premier semestre, il n'y a pas de problème. Par contre les deux mois sont une contrainte difficile à respecter pour la seconde session des enseignements du second semestre.

La faculté du sport et de l'E.P. et la faculté de Droit, Economie, Gestion ne respectent pas ce délai, elles proposent un peu de soutien et la correction de devoirs. Mais en aucun cas ces dispositions sont arrêtées par le conseil d'administration. Les Sciences et les Lettres vont faire de même. Mais c'était sans compter sur la réaction des syndicats étudiants et de certains enseignants.

#### **IV. Une négociation difficile**

Les discussions au cours du CEVU montrent que si les propositions ont reçu l'assentiment des conseils des facultés, la faible représentation des étudiants (ils sont en fin de mandat) dans ces instances donne aux syndicats étudiants un argument. Les décisions ont été prises sans consultation des principaux intéressés. Le CEVU donne un avis favorable à cette nouvelle organisation de l'année, mais certaines décisions sont loin d'être adoptées à l'unanimité. Les étudiants et certains enseignants se retrouvent alliés pour ne rien changer. En l'absence de propositions claires concernant les dispositions pédagogiques particulières, faute d'avoir apporté des arguments chiffrés sur l'amélioration des taux de réussite, **le “ gouvernement ” de l'université va se trouver en difficulté**. Il reste peu de temps avant le conseil d'administration pour fourbir les armes. En pure perte, le conseil est envahi par une vingtaine d'étudiants et ne peut siéger. Il faut reprendre le dossier chiffres en main.

L'analyse comparative des taux de réussite entre les composantes est édifiante. **La seconde session, lorsqu'elle est organisée en juin donne de meilleurs résultats**. Les étudiants salariés ne sont pas pénalisés, et il y a beaucoup moins d'absentéisme en juin qu'en septembre.

<b>UFR DEG</b>	<b>UFR SCIENCES</b>
<b>DEUG DROIT 1</b>	<b>DEUG SV 1</b>
<b>PRESENTS : 228</b>	<b>INSCRITS : 162</b>
<b>Admis : 73 soit 32% de réussite</b>	<b>Admis : 12 soit 7,5%</b>
<b>AJAC : 43</b>	<b>AJAC : 2</b>
<b>2 notes 0</b>	<b>15 notes 0</b>
<b>7 notes &lt; 5</b>	<b>84 notes &lt; 5</b>

Il reste à mettre au point des D.P.P. !



## V. Des procédures arrêtées majoritairement

Les dispositions pédagogiques particulières sont organisées autour de trois points

### ◆ *L'information sur les résultats*

**Principe** : il est intéressant que les étudiants aient connaissance de leurs résultats de la première session le plus tôt possible.

**Décision** : les notes globales ou partielles seront systématiquement rendues publiques à partir du mois de février, c'est à dire à l'issue des UE du premier semestre.

**Procédure** : affichages et mise en ligne ou sur Minitel par l'intermédiaire de " Sésame exam "

### ◆ *L'accompagnement des étudiants salariés*

Le conseil d'administration de l'université a précisé les conditions d'obtention du régime spécial d'étude qui concerne les étudiants salariés, en référence à l'article 16 de l'arrêté du 9 avril 1997. Un soutien spécial est mis en place pour cette catégorie d'étudiants dans le but de favoriser leur réussite dans de bonnes conditions de vie et d'études. Une notice d'information est mise à disposition de ces étudiants dans les scolarités de facultés.

Des responsables " Régime Spécial d'Etude " sont désignés dans chaque faculté. Ce rôle est assuré par le responsable du tutorat pédagogique dans le premier cycle et par le responsable de filière dans le second cycle.

Leur rôle est :

- **d'accueillir l'étudiant** souhaitant bénéficier de ces statuts et de lui en préciser les conditions d'obtention,
- **de faciliter les contacts** avec les services de scolarité de la faculté,
- d'établir avec l'étudiant **l'organisation de son temps** lui permettant de concilier au mieux ses études avec une activité professionnelle,
- **de l'aider à faire des choix pertinents**, en particulier dans la planification de son année ; choix d'UE, stratégie de capitalisation, modalités d'évaluation,
- de **conseiller l'étudiant** salarié entre les deux sessions.

### ◆ *Un dispositif de soutien spécifique pour la seconde session*

Ce dispositif est réservé aux étudiants ayant besoin de la seconde session dans au moins une UE.

#### **Principe :**

La période d'intersessions est par définition le temps qui, pour un semestre donné sépare la fin des contrôles de connaissances de première session du début des épreuves de seconde session.

#### **Règle :**

La durée de l'intersessions ne peut être inférieure à un mois. Une durée minimale de deux semaines devant, de plus, séparer le résultat final de délibération du jury de 1<sup>ère</sup> session du début des épreuves de seconde session.



**Dispositif :**

Pendant l'intersessions, un dispositif d'aide aux étudiants concernés est installé. Les étudiants désireux d'en bénéficier devront s'inscrire.

Pour tous les niveaux d'études (du DEUG à la maîtrise) :

- le responsable de filière ou d'année ou le président du jury reçoit les étudiants selon un horaire affiché lors de la proclamation des résultats,
- les enseignants responsables du contrôle procéderont aux corrigés (en commun) des sujets de première session,
- de plus dans chaque cursus de premier cycle, des séances de révisions par petits groupes (25 étudiants maximum) incluant examens de copies, reprises de cas ou résolutions de problèmes sont organisées par les enseignants selon un emploi du temps défini et affiché,
- en première année, des tuteurs proposeront, par matière, une aide spécifique selon un calendrier propre à chaque faculté,
- des permanences téléphoniques, des échanges par FAX, des questions réponses par Internet, des éléments de cours consultables en ligne sont proposés aux étudiants.

Les frais occasionnés par ces mesures sont financées dans le cadre du contrat quadriennal pédagogique. Les enseignants peuvent comptabiliser ces interventions dans leur service.

## **VI. Une consultation qui tourne au plébiscite**

Ces dispositions, accompagnées d'une analyse précise des taux de réussite par faculté, par session, avec un regard particulier sur les salariés, ont recueilli un vote quasi unanime des conseils.

Entre temps, les élections étudiantes ont sanctionné les trublions. Les vice-présidents étudiants se sont engagés dans une démarche participative, conditionnée par l'assurance de la mise en place des D.P.P..

De plus, **une consultation des étudiants** est décidée, elle se déroulera à la rentrée, en octobre.

Un groupe technique auprès du CEVU se charge d'élaborer un questionnaire. Un courrier d'information est envoyé à chaque étudiant (par la poste). Des forums sont organisés par les élus étudiants. Le questionnaire est distribué par les enseignants et les réponses sont analysées par la DEVE.

Voici les principales tendances :

- sur les 10170 étudiants concernés par le questionnaire, 4083 ont répondu soit **40,15%**.
- à la question : **je suis informé que la seconde session d'examens est prévue en juin cette année, ils ont répondu oui à 89%**.



- à la question : je suis informé que des D.P.P. seront organisées entre les deux sessions d'examens, ils répondent **oui à 35,15 %**.
- à la question : si vous aviez à passer la seconde session, vous préféreriez la passer, **les étudiants répondent " en juin avec DPP " à 86,2 %** contre 6,36 % en septembre sans DPP.
- à la question " vous inscrirez-vous aux DPP ", **la question est oui à 53 %**.

## VII. Un comité de suivi va veiller à la mise en place

Les conseils ont voté des décisions. Il reste à les appliquer. Elles bouleversent les habitudes, plus particulièrement de certains enseignants. Il convient donc de mettre en **place une structure de suivi des DPP**. Composée d'enseignants, d'étudiants et de personnels IATOSS, elle va évaluer les dispositifs mis en place. Il faut veiller à la conformité de la mise en œuvre, à la bonne diffusion de l'information, et vérifier si les engagements sont tenus. Mais son rôle ne se limite pas à ce "gardiennage" des décisions prises. Il lui faudra **évaluer la pertinence du dispositif**, plus particulièrement au regard avec l'objectif annoncé : améliorer *la réussite des étudiants*.

## VIII. Conclusion

Les dispositions pédagogiques particulières prévues dans l'arrêté du 9 avril 1997 méritaient d'être définies. La mise en place du calendrier universitaire, dans un contexte de crise en a été l'occasion. Il a fallu en déterminer les principes en donnant satisfaction aux élus étudiants, sans prendre de front et mécontenter les enseignants. Les propositions qui ont reçu l'aval de la communauté universitaire ne sont pas révolutionnaires. **Elles relèvent du bon sens**. Elles nous ont amené à démontrer des évidences, comme quoi il faut toujours apporter la preuve de ce qui va de soi ! Ce problème des DPP a montré que le "gouvernement" de l'université était capable de prendre **des mesures progressistes**, et que paradoxalement il pouvait rencontrer sur sa route certains syndicats étudiants alliés à une frange conservatrice de la population enseignante. **L'administration de la preuve** a permis de prendre des décisions en toute connaissance de cause. La collaboration constructive entre les élus étudiants et l'équipe présidentielle a montré que les étudiants pouvaient être associés aux prises de décisions. Peut-on appeler cette démarche une éducation à la citoyenneté ?





## TEMOIGNAGES

### **Université de Nantes**

*Notre universitaire pluridisciplinaire compte 35 000 étudiants. Dans une si grande université, où chaque discipline a sa spécificité, il est particulièrement difficile de mener de front une réforme globale, avec les mêmes modalités et le même calendrier pour tous. Il n'est pas toujours handicapant d'avoir des calendriers différents selon les matières et les cycles. Si tous les premiers cycles organisaient les examens au même moment, nous serions confrontés à des problèmes de locaux insurmontables.*

*Par ailleurs, je constate que la gestion des effectifs d'étudiants se présentant à la deuxième session est problématique pour toutes les universités. Nous avons résolu ce problème depuis plusieurs années, grâce à un dispositif voté par le conseil d'administration : les étudiants s'inscrivent à la deuxième session par minitel. Nous pouvons ainsi optimiser les salles et les conditions d'examen.*

*Enfin, la deuxième session se tient en juin depuis six ans dans le domaine scientifique, la décision du conseil d'administration étant considérée comme la disposition particulière...*

*Le Ministère nous a depuis sommés de mettre en place des dispositions. Avant que n'existent ces dispositions, les étudiants du domaine scientifique se prononçaient massivement en faveur de la session de juin. Cela permet par exemple aux étudiants de postuler à des écoles, puisqu'ils sont titulaires de leur diplôme au plus tard début juillet. En revanche, les littéraires ont opposé une plus forte réticence, en raison de leur proportion importante d'étudiants salariés.*

### **Université Montpellier 1**

*Les débats ont révélé une réelle réprobation des dispositions réglementaires uniformes qui nous avaient été imposées, sans que nos particularités ne soient prises en compte. Nous devons cependant nous garder de nous substituer à nos établissements –U.F.R., I.U.P. ou I.U.T.- par le biais des dispositions pédagogiques particulières. Il est techniquement possible d'arrêter un calendrier unique pour l'université, avec dates homogènes de rentrée et de sessions d'examen du premier semestre et du second semestre. Cela présente en effet l'avantage d'offrir une lisibilité et une cohérence du schéma pédagogique. Néanmoins, gardons-nous d'appliquer à nos établissements le schématisme dont le Ministère a fait preuve à notre égard. Les dispositions pédagogiques particulières sont certes intéressantes, mais ne doivent être imposées unilatéralement, sans quoi elles risquent de ne pas être appliquées.*

### **Christian CATHELINÉAU- Université d'Orléans**

*Nous n'entendons pas mettre toutes nos composantes au même pas. Notre cahier des charges est suffisamment vaste pour que chaque U.F.R. y trouve son compte. Les dispositions pédagogiques particulières sont essentiellement valables pour le premier cycle, où le taux d'échec est le plus grave. En licence et en maîtrise, le calendrier s'assouplit largement. Si nous souhaitons opérer des réorientations, l'ensemble des U.F.R. doit fonctionner de concert en premier cycle.*

*Enfin, c'est aux étudiants de s'assurer que les dispositions pédagogiques particulières sont bien appliquées.*



## TEMOIGNAGES (suite...)

### **Christine POIRIER- Université de Tours**

*Il faut en effet faire confiance aux étudiants et les associer aux décisions. A Tours par exemple, nous avons dû mettre en place la demi-journée banalisée, demi-journée sans enseignement pendant laquelle les étudiants doivent avoir la possibilité de pratiquer des compétitions sportives ou des ateliers culturels. Grâce aux remontées d'information des étudiants, nous nous sommes aperçus que les contrôles continus - qui ne sont pas des "enseignements" à proprement parler – étaient tous organisés lors de cette demi-journée. Il est donc profitable de faire participer les étudiants aux débats.*

*Nos étudiants travaillent en collaboration avec les élus de nos composantes et participent à nos groupes de travail, dont ils sont souvent rapporteurs.*

### **Jacques DEGOUYS- Université de Rennes 2**

*L'investissement pédagogique suffisant est l'une des principales difficultés. A Rennes 2, nous avons choisi de privilégier l'accueil, l'orientation et le tutorat, bien que ces dispositifs nécessitent des aménagements constants. Nous proposons un soutien au second semestre, et écrivons même aux étudiants qui ne se présentent pas aux examens du premier semestre pour les encourager à se présenter au deuxième semestre. Ce dispositif s'est mis en place en amont, à la suite de la réflexion sur l'orientation et les abandons. En revanche, les enseignants souhaitent un allègement de la deuxième session. Ayant déjà mis en place des dispositions pédagogiques particulières pendant l'année, ils ne sont pas prêts à s'investir à nouveau à l'issue de la première session dans un enseignement de soutien. Le débat actuel ne nous conduit pas à envisager des charges pédagogiques supplémentaires. Nous ne pouvons pas mener de front un trop grand nombre d'activités et d'expériences, en particulier lorsqu'il s'agit d'efforts pédagogiques "hors maquette".*

### **Christian CATHELINÉAU- Université d'Orléans**

*J'ai constaté que de nombreux étudiants ne se présentaient pas à la première session. Nous parviendrons à améliorer les résultats aux examens en aidant les étudiants qui se trouvent légèrement en dessous de la moyenne. Toutefois, nous ne pouvons influencer sur le grand nombre d'étudiants qui ne se présentent pas.*

### **André COGNE- Université de Grenoble 1**

*Il serait dommage que les dispositions pédagogiques particulières soient détachées de la scolarité et du dispositif de mise en place des examens. En effet, elles sont vouées à l'échec si elles ne sont considérées que comme des heures supplémentaires. Ces dispositions devraient être intégrées au fonctionnement annuel afin d'être progressivement investies par les enseignants.*

### **Université Louis Pasteur de Strasbourg**

*Notre université entreprend de mettre en ligne un diplôme dans chacune de ses 17 composantes. Le Ministère a entériné notre programmation d'un million de francs pour ces enseignements à distance.*



## TEMOIGNAGES

*Quelle est l'ingénierie nécessaire à la mise en place d'un dispositif d'auto évaluation ? Certains de nos enseignants sont volontaires pour se consacrer à l'enseignement à distance. Nous devons cependant opérer une plus large mobilisation. Quels sont les moyens, humains et matériels, que vous nous conseilleriez de mettre en place ? Les enseignants sont en effet souvent rebutés par l'aspect technique de la mise en ligne et ont besoin du soutien d'ingénieurs. Par ailleurs, serait-il envisageable que votre dispositif d'auto évaluation devienne un moyen de l'évaluation elle-même et participe des contrôles continus ? Cela permettrait d'accroître le recours au contrôle continu.*

### **André COGNE- Université de Grenoble 1**

*L'auto évaluation ne doit pas devenir un moyen d'évaluation. En revanche, ce dispositif met en valeur la progression et l'organisation des connaissances, ce qui aide à affronter tout autre moyen d'évaluation. Je souhaite que le travail d'auto évaluation des étudiants ne soit pas observé et ne donne pas lieu à des remarques sur ses qualités. Tous les tenants de l'auto évaluation avec lesquels je travaille vous apporteront la même réponse.*

*Je ne participe pas à la formation à distance. Cependant, en tant que membre de la cellule opérationnelle des T.I.C., j'ai le sentiment que c'est en incitant les enseignants à participer à la réalisation de ressources et à leur organisation en une activité que nous les convaincrions de l'intérêt de mettre ces ressources en ligne. Un assemblage de ressources désordonné ne peut constituer un système d'apprentissage. Certains collègues souhaitent volontairement mettre des informations en ligne. Nous devons prendre appui sur eux afin de créer des formations à distance. Pour aider ces enseignants, nous prévoyons un certain nombre d'outils permettant de transformer des documents classiques en formats adaptés à l'Internet. Ainsi, les enseignants sont déchargés des aspects techniques et prennent conscience de la valeur ajoutée de leur travail, notamment dans la création d'index, de glossaires, d'aides, etc.*

### **De la salle**

*Indépendamment des coefficients, qui ne doivent pas être modifiés, est-il possible d'alléger l'organisation de la deuxième session ?*

### **André COGNE- Université de Grenoble 1**

*Nous avons évoqué ce matin la possibilité pour les redoublants de ne pas effectuer le même parcours. Notre université est attachée à ce principe, bien qu'il soit difficile de le mettre en œuvre. Ne pourrait-on envisager que cette deuxième session ne présente pas les mêmes difficultés que la première session ? Les étudiants auraient ainsi une présentation différente des concepts, et seraient évalués selon d'autres critères.*

### **De la salle**

*Les rapporteurs au Sénat ont indiqué en 1997 que les universités passaient le plus clair de leur temps en examens et organisaient de surcroît une deuxième session identique à la première. Il serait par exemple intéressant que la deuxième session*



*comporte de nombreux oraux, ce qui changerait l'état d'esprit dans lequel l'étudiant serait jugé.*



# CONCLUSION

**Christine POIRIER**  
**Vice-présidente chargée des études et de la vie de l'étudiant**  
**Université François Rabelais, Tours**

Je propose de reprendre points récurrents qui ont marqué cette journée.

- **le calendrier**

La gestion des examens pose un réel problème de calendrier. Les universités sont confrontées à la lourdeur des sessions et à des freins internes, en particulier pour la deuxième session en juin, qui reste mal acceptée.

- **l'omniprésence des aspects techniques**

L'aspect technique des examens occupe une large place, au détriment des aspects pédagogiques.

- **la diversité des situations**

Il est difficile de trouver une solution idéale, chaque discipline ayant ses propres spécificités. Si la deuxième session en juin est justifiée pour certaines disciplines, elle l'est moins pour d'autres, comme les disciplines littéraires. Une approche quantitative des taux de réussite permettrait d'acquérir une vision plus fine de ces phénomènes.

- **le rôle des équipes pédagogiques**

Ces équipes ne sont pas toujours présentes au sein des filières et des disciplines. Il est important qu'elles existent. A l'université de Tours, nous avons voté en conseil d'administration la constitution d'équipes pédagogiques. Or j'ai reçu des demandes de collègues, qui voulaient en connaître la définition et la fonction ! J'ai donc réalisé des " fiches conseils ", sans imposer de règles. Ces équipes jouent un rôle de réflexion sur les enseignements, mais aussi sur les examens. Je conseille en outre que ces équipes comprennent des étudiants.

- **la diversité de l'aide à la préparation des examens**

L'auto évaluation est un moyen intéressant de responsabiliser les étudiants et de leur donner des indications sur leur progression, sans qu'ils aient besoin d'attendre le contrôle continu. Elle ne doit pas se substituer aux examens, mais constitue une autre façon d'enseigner. Elle ne doit pas donner lieu à un jugement de l'étudiant.

- **les dispositions pédagogiques particulières**

Deux optiques complémentaires ont été présentées. D'une part, l'accent peut être porté sur l'accueil et le soutien tout au long de l'année et particulièrement au deuxième semestre. D'autre part, le soutien peut intervenir entre les deux sessions. Ces deux solutions sont néanmoins difficiles à mettre en place. Nous avons constaté que le tutorat en deuxième semestre donnait de bons résultats dans les U.F.R. scientifiques, et que le soutien entre les deux sessions ciblait plus précisément des étudiants en difficulté.

